

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0748

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 87, route de Genas et appartenant aux époux Bernard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un immeuble appartenant aux époux Bernard et situé 87, route de Genas à Villeurbanne, en vue de l'élargissement à 20 mètres de ladite route.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 63 mètres carrés à détacher d'une parcelle cadastrée CMnuméro 133, comportant un bâtiment de deux niveaux de 104 mètres carrés habitables, libre d'occupation.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ledit bien serait acquis au prix de 38 112 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - signer et déposer une demande de permis de démolir sur ledit bien.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0298 le 18 mars 2002 pour la somme de 900 000 €. Le montant à payer en 2002 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 38 112 € et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 pour les frais d'actes notariés à hauteur de 1 281 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,